

Communiqué d'informations réglementaires et techniques

du 20/12/2018

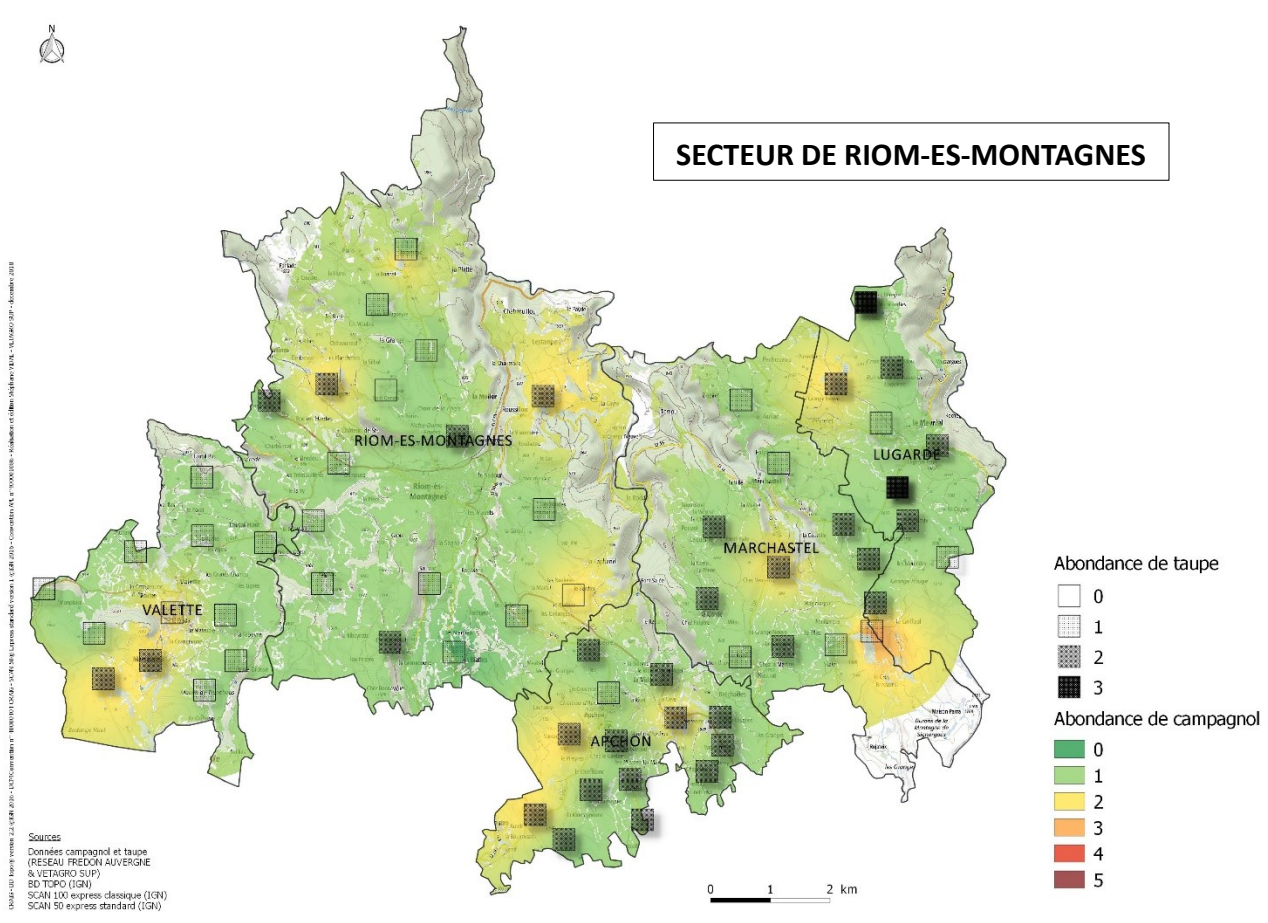
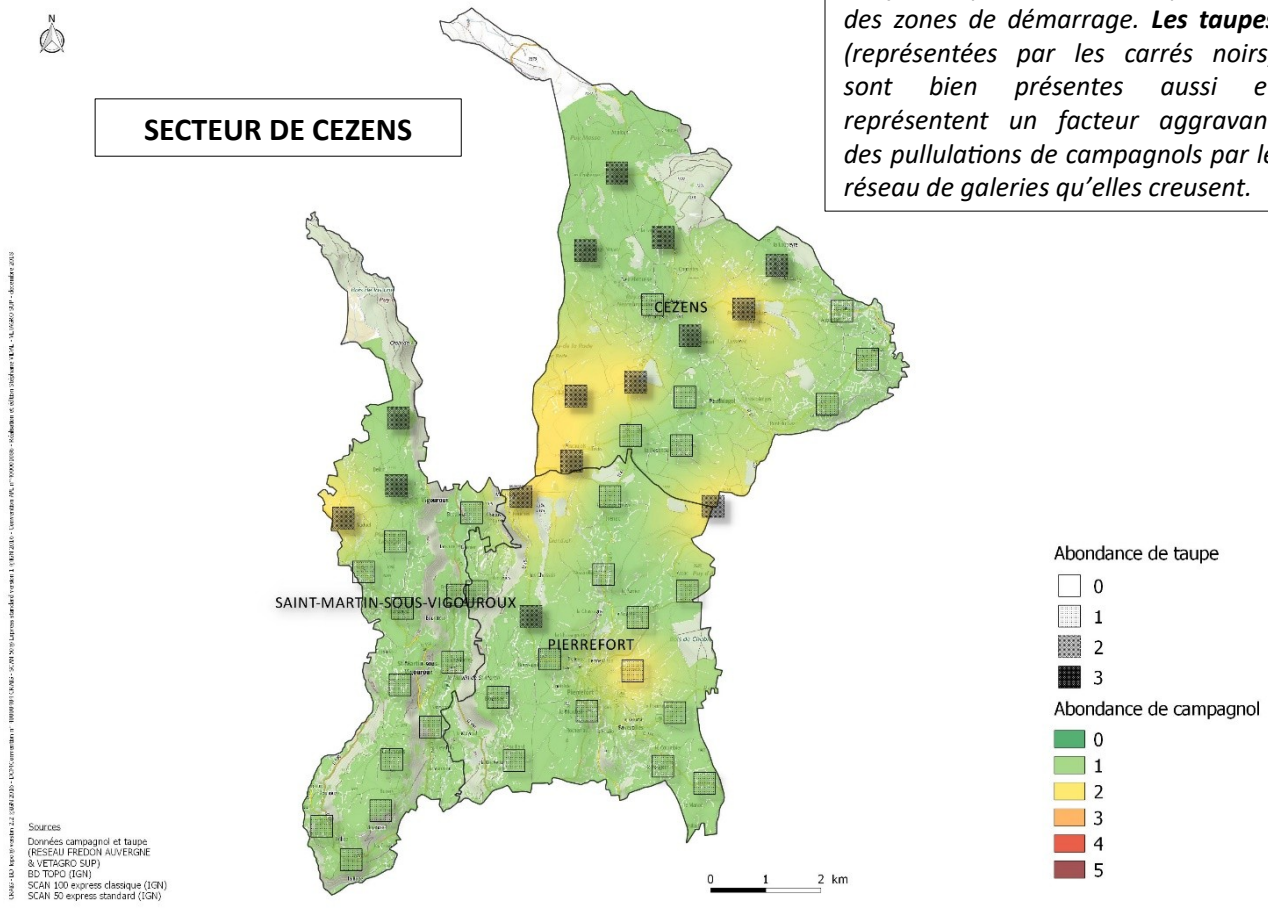
- SITUATION DU CAMPAGNOL TERRESTRE DANS LE CANTAL -

Position actuelle des communes dans le cycle de pullulation du campagnol terrestre.

Au 15 décembre 2018, la surveillance du territoire a mis en évidence dans le Cantal des foyers de **campagnols terrestres** de plus en plus actifs, notamment sur les secteurs de Cézens, Riom-es-Montagnes, Saint-Martin-Valmeroux et Saint-Simon.

COMMUNIQUÉ D'INFORMATION

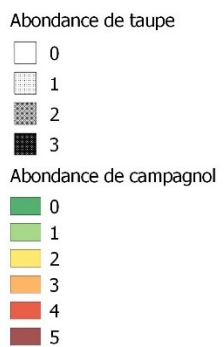
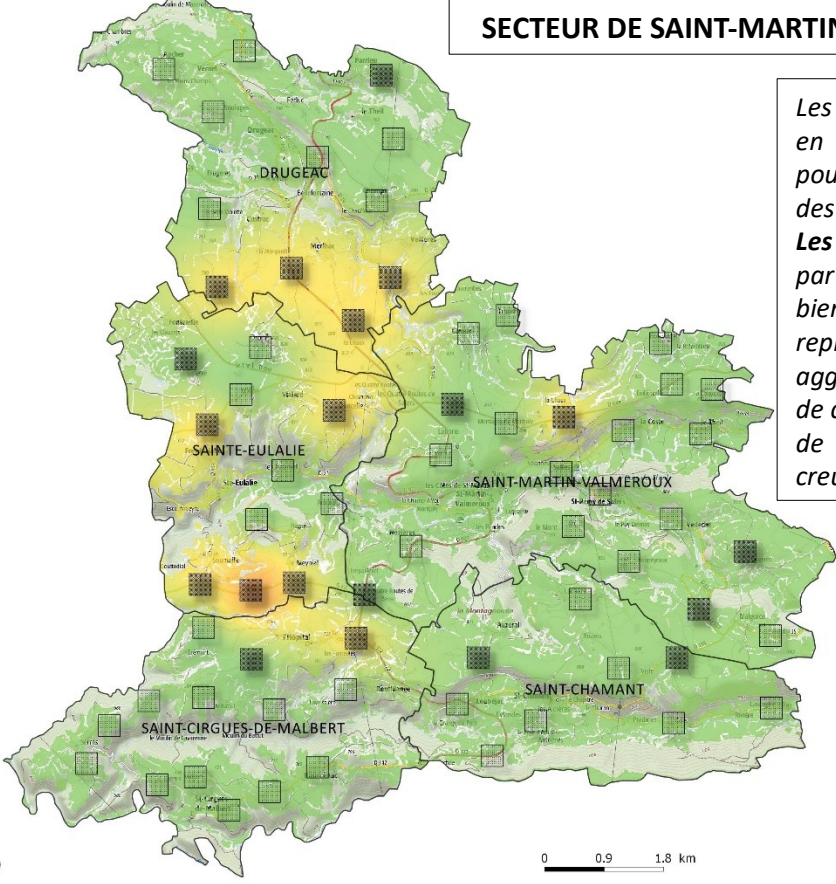
Les **foyers de campagnols** en activité (en jaune) pourraient correspondre à des zones de démarrage. Les **taupes** (représentées par les carrés noirs) sont bien présentes aussi et représentent un facteur aggravant des pullulations de campagnols par le réseau de galeries qu'elles creusent.



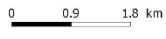


SECTEUR DE SAINT-MARTIN-VALMEROUX

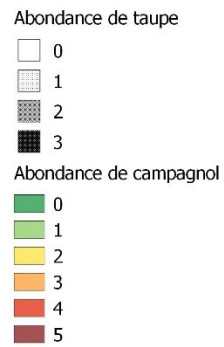
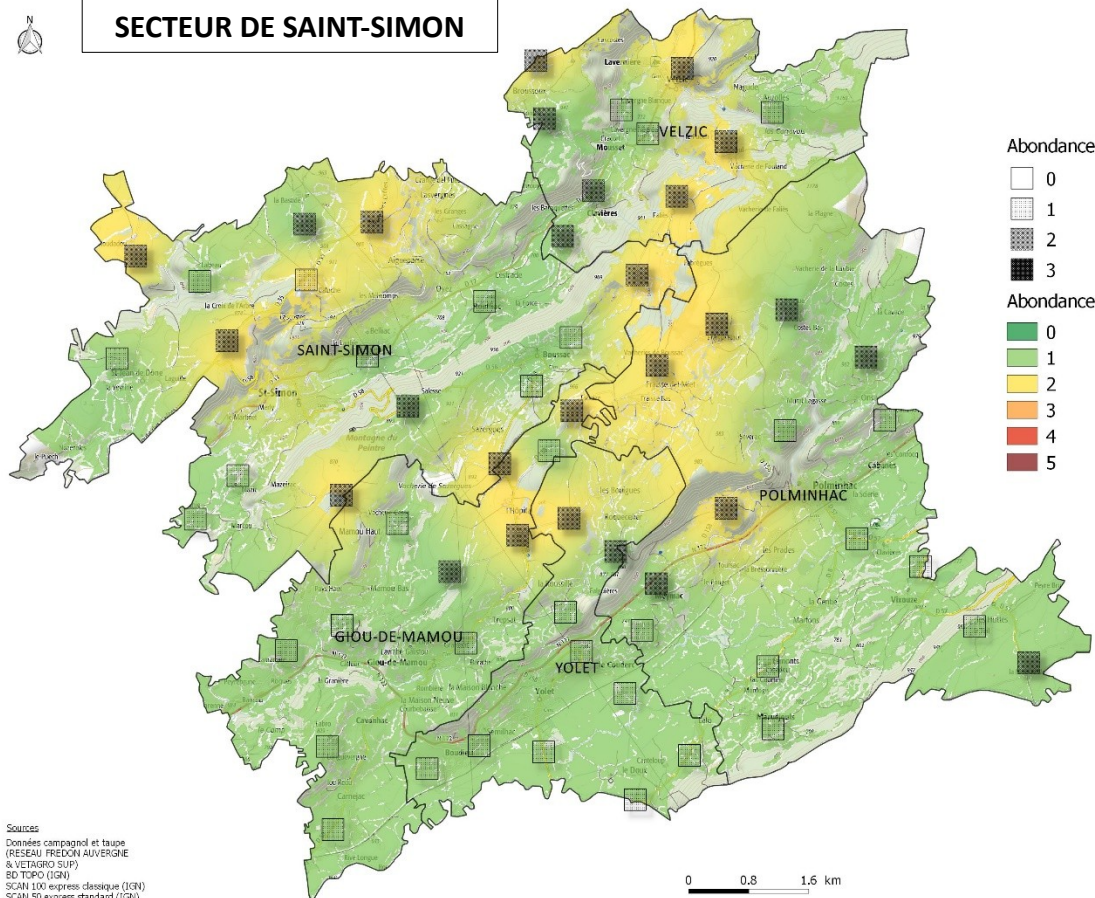
Les **foyers de campagnols en activité (en jaune)** pourraient correspondre à des zones de démarrage. Les **taupes (représentées par les carrés noirs)** sont bien présentes aussi et représentent un facteur aggravant des pullulations de campagnol par le réseau de galeries qu'elles creusent.



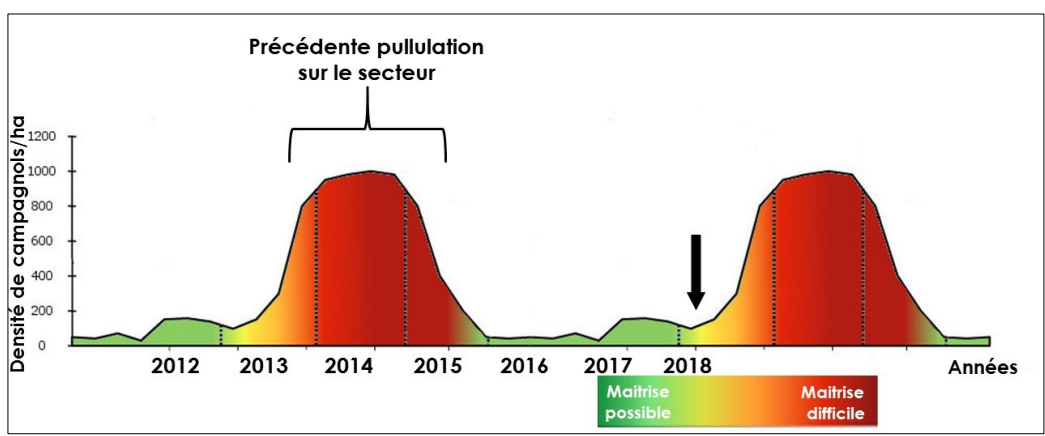
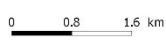
SOURCES
Données campagnol et taupe (RESEAU FREDON AUVERGNE & VETAGRO SUP)
BD TOPO (IGN)
SCAN 100 express classique (IGN)
SCAN 50 express standard (IGN)



SECTEUR DE SAINT-SIMON



SOURCES
Données campagnol et taupe (RESEAU FREDON AUVERGNE & VETAGRO SUP)
BD TOPO (IGN)
SCAN 100 express classique (IGN)
SCAN 50 express standard (IGN)



Position actuelle des communes dans le cycle de pullulation du campagnol terrestre

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

- Réaliser **un piégeage de confirmation ou de validation de présence** du campagnol terrestre : poser de un à cinq pièges pendant 24 heures au niveau des galeries de taupes ou des indices présumés de campagnols.
- En faible présence d'indices de taupes ou de campagnols, et pour les agriculteurs en agriculture biologique, **le piégeage est une méthode de lutte très efficace.**
- Dans les secteurs infestés par les taupes, réaliser **un traitement à base de générateur de PH3** dès que l'humidité du sol devient favorable. Un certificat de qualification est nécessaire pour utiliser le PH3. Les coordonnées des entreprises agréées peuvent être obtenues auprès de la **DRAAF** ou **FDGDON**.
- Sur les indices de campagnol, **appliquer les appâts secs à base de bromadiolone à la tache et dans la limite de 7,5 kg/ha**. Les conditions d'emploi de cette substance active dangereuse pour la faune non cible sont réglementées par arrêté ministériel et sous la responsabilité directe de la **FREDON** (organisme à vocation sanitaire).
- **Les actions menées peuvent être partiellement indemnisées** par le programme « campagnols » du fonds de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) pour les agriculteurs signataires d'un contrat de lutte avec la FDGDON (matériel et produit (pièges, PH3, bromadiolone), application de PH3 ou de bromadiolone, main d'œuvre externe pour le piégeage, travail du sol, achat de perchoirs et nichoirs). S'adresser à la FDGDON pour connaître les conditions d'indemnisation.



Indices de taupe



Indices de campagnol terrestre

Ressources et contacts

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes - Site de Marmilhat - 16B rue Aimé Rudel – BP45 - 63370 LEMPDES
Téléphone : 04 73 42 14 14

FREDON Auvergne - Site de Marmilhat - avenue de l'Europe - 63370 LEMPDES
Téléphone : 04 73 42 14 63